

Le programme d'éducation civique en deux pages...

I – La République française.

A) Valeurs, principes et symboles de la République.

Les valeurs de la République sont résumées par la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Elles sont issues de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et confirmées par la Constitution de 1958.

La République est représentée par des symboles, issus pour la plupart de la période révolutionnaire (La Marseillaise, la devise, le drapeau tricolore, Marianne)

La République est fondée sur quatre principes : indivisible (français langue nationale), démocratique (souveraineté du peuple, représentants élus), laïque (séparation de l'Église et de l'État, 1905), sociale (sécurité sociale, RSA)

B) Nationalité et citoyenneté.

La nationalité française est de droit si un des deux parents est français (droit « du sang ») ou si on est né en France et qu'on a résidé régulièrement sur le sol français (droit du sol). On peut acquérir la nationalité française par mariage ou en faisant une demande de naturalisation.

Être français permet d'avoir des droits politiques : droit de vote et d'éligibilité.

La République garantit aussi à tous les citoyens des droits civils (libertés, sécurité), économiques (travail), sociaux (sécurité sociale). En contrepartie, il y a aussi des devoirs : respecter la loi, payer ses impôts, s'informer, participer à la Défense nationale.

En 1992, le traité de Maastricht a attribué la citoyenneté européenne à tous les citoyens français : ils peuvent ainsi participer aux élections locales ou aller vivre dans d'autres pays de l'UE

II – La vie démocratique.

A) La vie politique.

La Constitution de 1958 définit les grands principes de la vie politique. La France est une démocratie dans laquelle les libertés sont garanties par la loi. Elle est fondée notamment sur la souveraineté du peuple, le droit de vote, et sur la séparation des pouvoirs pour éviter une dictature.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Président de la République et le gouvernement. Le Président (François Hollande), élu pour 5 ans au suffrage universel direct, est le représentant de la France à l'étranger, il est le chef des armées et il est le garant de la Constitution. Le gouvernement dirigé par un premier ministre nommé par le Président met en œuvre la politique voulue par le Président et dirige l'administration. Dans les régions et les départements, il est représenté par des préfets.

Le pouvoir législatif est détenu à la fois par l'Assemblée Nationale (les députés) et le Sénat (les sénateurs). Leur rôle est de voter les lois, le budget de la Nation, et de contrôler le gouvernement.

La loi peut être proposée par un parlementaire ou par un ministre, mais elle doit être votée par les deux assemblées. Elle peut être vérifiée par le Conseil constitutionnel avant d'être promulguée par le Président de la République, puis publiée au journal officiel.

Enfin, le pouvoir judiciaire est détenu par des juges chargés de veiller au respect de la loi. Les trois pouvoirs sont donc séparés.

Depuis la mise en place de la décentralisation, des collectivités territoriales (Conseil régional, conseil général, communautés de communes, communes) sont élues et disposent de pouvoirs importants.

Pour que la démocratie fonctionne, il faut que le citoyen s'implique en exerçant son droit de vote ou en se présentant aux différentes élections.

B) Partis politiques et syndicats.

L'importance des partis politiques est reconnue par la Constitution car ils permettent aux citoyens de se faire une opinion et de voter. Ils sont donc indispensables à la vie démocratique. Ils doivent respecter les principes démocratiques. Pour défendre leurs idées, les citoyens peuvent adhérer à ces partis ou être militants.

On distingue des partis de droite, plutôt attachés au libéralisme, par exemple l'UMP, et des partis de gauche

comme le Parti Socialiste, plutôt attachés à l'égalité ou Europe Ecologie les Verts, à la défense de l'environnement.

Les syndicats sont des organisations qui cherchent à défendre les intérêts des travailleurs. Ils ont un rôle très important dans les entreprises : ils représentent les salariés auprès des patrons et peuvent défendre leurs intérêts sur les salaires ou les conditions de travail. Les représentants syndicaux sont élus lors d'élections professionnelles. Ils participent aussi à la gestion des organismes sociaux.

Il existe des syndicats de salariés comme la CGT ou la CFDT, ou de patrons comme le MEDEF. Les syndicats souffrent d'une baisse du nombre de leurs adhérents, notamment en raison de la montée de l'individualisme. Le citoyen peut adhérer à un syndicat, faire grève, participer à des manifestations ou signer des pétitions.

Enfin les citoyens peuvent aussi s'impliquer dans des associations caritatives (Restos du cœur), culturelles, ou sportives, et faire ainsi preuve de solidarité (dons, bénévolat...)

C) L'opinion publique et les médias.

« L'opinion publique » désigne ce que pense la population française sur des sujets variés. Des sondages sont réalisés pour connaître ces opinions, même s'il faut rester prudent sur leurs résultats. En effet, ils sont basés sur des échantillons supposés représentatifs de la population. La formulation des questions, le commanditaire peuvent influencer les résultats, notamment dans le domaine politique, par exemple avant des élections. Ils peuvent à leur tour influencer l'opinion.

Les médias permettent aux citoyens de s'informer et donc de voter en ayant des connaissances sur les grands problèmes de la France ou du monde. Les journaux, la radio, la télévision diffusent des informations rédigées par des journalistes qui doivent respecter des règles morales et d'honnêteté. Cependant, les médias peuvent être soumis à des contraintes économique (leurs patrons) ou politiques (les gouvernements), ils peuvent aussi diffuser leurs opinions. C'est pourquoi le citoyen doit conserver un esprit critique et recouper les informations. Le pluralisme, en politique comme pour les médias, est une garantie démocratique. C'est aussi le cas sur internet qui permet à chacun de s'exprimer librement, notamment par des blogs ou sur des réseaux sociaux. Internet pose le problème de la fiabilité de l'information, de sa légalité, mais c'est aussi un formidable moyen d'expression démocratique voire d'action (lors des « printemps » arabes par exemple).

III - La défense et la paix.

La France et le monde peuvent être soumis à des menaces très variées : invasion du territoire, menaces terroristes, sécurité des approvisionnement, des communications, des systèmes informatiques, des inventions, etc...

A) A l'échelle mondiale, le rôle de l'ONU.

L'organisation des Nations-Unies, créée en 1945 a pour but de maintenir la paix, promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme, favoriser le développement. Elle est représentée par un secrétaire général, mais c'est le conseil de sécurité qui prend des résolutions, par exemple pour sanctionner un état (embargo) ou pour intervenir pour maintenir la paix et protéger les civils (casques bleus). Son action peut être paralysée si les membres permanents du conseil de sécurité ne sont pas d'accord et usent de leur droit de veto (pendant la Guerre froide par exemple). Des organismes spécialisés (OMS) agissent en faveur du développement.

B) A l'échelle du pays, la Défense nationale.

La Défense est aujourd'hui globale pour faire face à des menaces multiples. Elle est bien sûr militaire (Terre, Air, Marine) mais aussi économique ou informatique. Elle doit protéger le territoire mais aussi les intérêts et les citoyens français à l'étranger. C'est le Président de la République qui est le chef des armées et qui peut décider de l'usage de la force nucléaire. La France peut aussi intervenir avec l'ONU ou avec l'OTAN. Le service militaire a disparu et dorénavant, tous les citoyens, garçons et filles, doivent participer à la Défense du pays en suivant le parcours de citoyenneté (éducation à la défense, recensement à la mairie, Journée Défense et Citoyenneté).